

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 109 (1983)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité

Programme d'investissements pour les bâtiments civils de la Confédération

Nous venons de recevoir un extrait du rapport du Conseil fédéral sur la gestion de l'Office des constructions fédérales en 1982. Nous pensons qu'il peut être intéressant, pour nos lecteurs ingénieurs civils et architectes, de prendre connaissance du programme d'investissements durant la période 1973-1986, tel qu'il nous a été transmis:

«L'Office des constructions fédérales a adapté son programme d'investissements pour les bâtiments civils de la Confédération aux nouvelles dispositions de l'ordonnance sur les constructions fédérales du 30 novembre 1981. Ce programme prévoit un cadre financier annuel de 240 à 270 millions de francs pour les quatre prochaines années, y compris les études de projets et les travaux d'entretien. Il est le pendant des programmes multiannuels pour les constructions militaires ainsi que pour celles des PTT et des CFF. La Confédération et ses entreprises en régie contribuent ainsi au maintien de la demande. On constate cette tendance en considérant l'évolution globale des constructions de la Confédération durant ces dernières années et dans celles à venir, à l'exception toutefois d'un fléchissement en 1982, qui est imputable à la réduction des crédits dans l'administration fédérale. A partir de 1983, le plan financier prévoit à nouveau un accroissement des investissements qui devrait permettre de maintenir la demande, voire

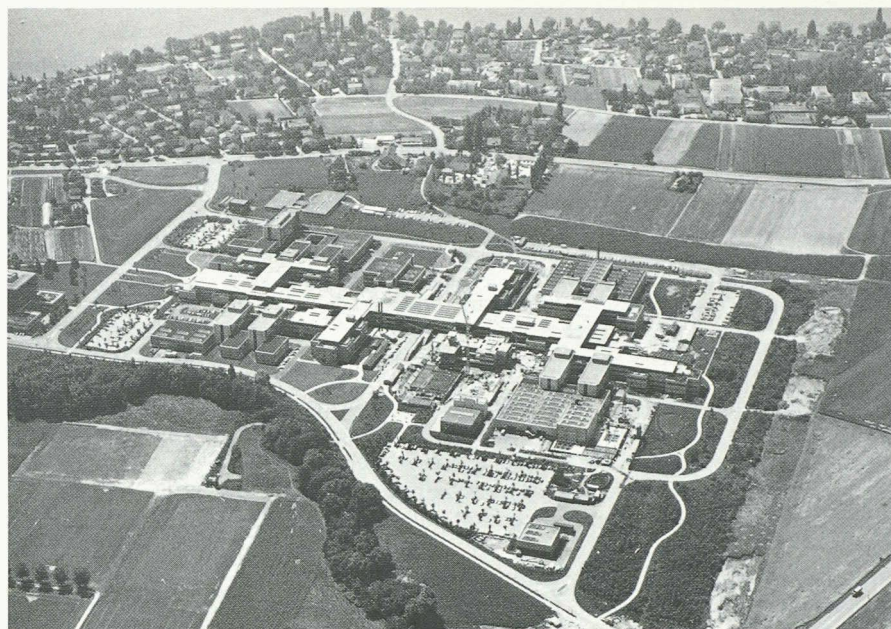


Fig. 1. — Vue du complexe de l'EPF-Lausanne, état au 30 juin 1982.

(Photo Germond, Lausanne)

d'adopter un comportement légèrement anticyclique, vu le fléchissement qu'on attend dans le secteur de la construction. Il n'est cependant presque pas possible que la Confédération prenne des mesures propres à stabiliser la construction au niveau régional ou local, car sa propre demande dépend avant tout des besoins des offices, des hautes écoles, des établissements et des entreprises. Il est évident que ces besoins ne peuvent pas être déplacés à volonté d'une région à l'autre. A cela s'ajoute le fait que les possibilités d'achats de terrains influencent de plus en plus le choix des emplacements dans divers domaines. Une certaine stabilisation découle toutefois de l'entretien et de la rénovation des bâtiments et installations existants.»

Il est intéressant de noter que le coût des travaux que l'OCF a fait exécuter a atteint 403 millions de francs. Sur ce montant, 335 millions concernent des bâtiments nouveaux, des transformations et des agrandissements.

En Suisse romande, la première étape du transfert de l'EPF de Lausanne du centre de la ville à Ecublens, qui sera achevée vers la fin de l'année 1984, a été l'objet le plus important. Il est prévu de poursuivre le transfert et la réalisation des nouveaux bâtiments dans le cadre d'une deuxième étape de construction qui devrait être terminée, pour l'essentiel, vers les années 1990. Le deuxième crédit partiel de 187 830 000 francs demandé pour cette étape est destiné au département d'électricité, à la construction de locaux d'enseignement et d'infrastructure.

François Neyroud,
architecte SIA

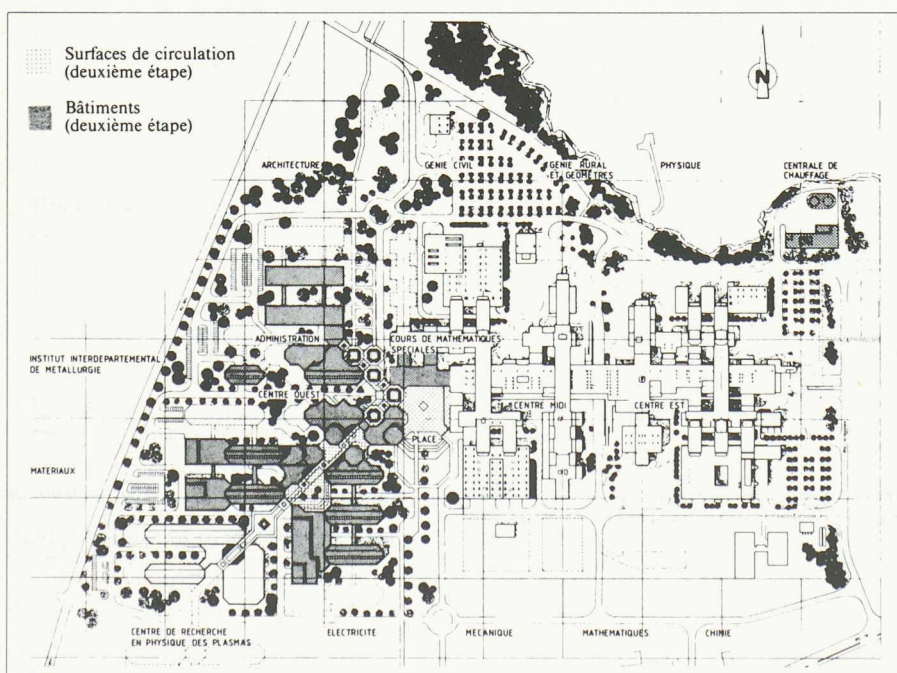


Fig. 2. — Première étape de l'EPF-Lausanne, et plan d'ensemble de la deuxième étape (situation prévue en 1990).

Vie de la SIA

Nouveau membre du Comité central

Lors de l'assemblée des délégués du 3 mai dernier, M. Benedikt Huber a été élu au Comité central en remplacement de M. Hans Spitznagel, architecte à Zurich, qui se retire après 11 ans de fructueuses activités.

M. Huber est titulaire d'une chaire d'architecture et d'urbanisme à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et membre de la direction de l'Institut de l'aménagement national, régional et local.

Nous reviendrons en détail sur les Journées SIA de Lugano dans notre prochain numéro.